Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 022-212201669-20251124-DCM_2025_088-DE

PENVÉNAN
Côtes d'Armor
Aodoù-an-Arvor
PERWENAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de PENVÉNAN, légalement convoqué le 18 novembre 2025, complété le 20 novembre 2025, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Denise PRUD'HOMM, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 21

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme PRUD'HOMM Denise, Mme LE BOUDER Laetitia, M. SIMON Pierre, M. Patrick THERIN, Mme GLAZIOU Elisabeth, M. PLEGADES François, M. OLLIVIER Christian, M. LOUTRAGE Jean-Marie, Mme DERRIEN Anne-Marie, Mme LE BESCOND Mireille, Mme MEVEL Joëlle, M. PRAT Didier, M. KERAVAL Didier, Mme TRANVOUEZ Anne, Mme SEGONI Graziella, Mme ALLAIN Pascale.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme LE GAD Colette

ABSENTS : Mme DELAUNOY Julie
M. BAULIER Denis
Mme GOURIOU Rachel

PROCURATION : Mme LE MORVAN Véronique à Mme PRUD'HOMM Denise

SECRÉTAIRE : M. OLLIVIER Christian

Présents : 16 **Absents :** 4 **Pouvoir :** 1 **Votants : 17**

DCM_2025_088	**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE Á L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE PENVÉNAN « Ça bouge à Penvénan » POUR LE FINANCEMENT D'UNE ANIMATION POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE**

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la dizaine commerciale des fêtes de fin d'année, l'association des commerçants de Penvénan « Ça bouge à Penvénan » a sollicité une aide financière exceptionnelle de la Commune, d'un montant de 1 500,00 €, pour financer le coût de la location d'un manège, installé Place de l'église, du 19 décembre au 31 décembre 2025.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 022-212201669-20251124-DCM_2025_088-DE

VU les crédits inscrits au budget principal de la Commune ;

CONSIDÉRANT la nécessité de soutenir l'action et les manifestations de l'association des commerçants de Penvénan « Ça bouge à Penvénan » sur la Commune ;

CONSIDÉRANT que les animations organisées par l'association pendant les fêtes de fin d'année, participe à la promotion de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 1 500,00€ à l'association des commerçants de Penvénan « Ça bouge à Penvénan » pour financer le coût de la location d'un manège, installé Place de l'église, du 19 décembre au 31 décembre 2025 ;

- **DIT** que cette dépense sera imputée au budget principal de la Commune.

Fait et délibéré, à Penvénan, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Madame Denise PRUD'HOMM

Mme le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
par télétransmission le :
affichée le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.